



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## maladies professionnelles

Question écrite n° 50468

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les troubles musculo-squelettiques, première cause de maladies professionnelles reconnues en France. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la moyenne des travailleurs touchés par cette maladie chaque année.

### Texte de la réponse

Les troubles musculo-squelettiques sont des maladies multifactorielles à composante professionnelle. Ces troubles sont protéiformes et affectent essentiellement les tissus mous : nerfs, muscles et tendons. Ces pathologies sont très répandues dans les pays développés et constituent la première cause de reconnaissance de maladie professionnelle en France. Les tableaux de maladies professionnelles 57 (affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail), 69 (affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes), 79 (lésions chroniques du ménisque), 97 (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier) et 98 (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes) y sont consacrés et les maladies professionnelles indemnisées au titre de ces tableaux ont connu une croissance de 20 % par an depuis dix ans. En 2008, la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) a indemnisé 36 926 troubles musculo-squelettiques en premier règlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50468

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 5092

**Réponse publiée le :** 1er décembre 2009, page 11534